



Copinage, performance
économique et inégalité
des chances | 03



Les barrières à l'accès au marché et les
procédures administratives et bureaucratiques
créent des rentes qui sont accaparées par les
cercles proches du pouvoir



Copinage, performance économique et inégalité des chances

Le présent chapitre montre que l'environnement réglementaire en Tunisie offre un terrain fertile au copinage et d'autres pratiques anti-concurrentielles qui entravent la croissance du secteur privé et la création d'emplois dans le pays. Le Premier Chapitre a abordé la performance économique de la Tunisie caractérisée par un faible changement structurel et par la paralysie du secteur privé. Le Chapitre Deux a montré l'existence d'obstacles à la concurrence et un réseau de règlements et de restrictions introduits depuis l'indépendance, à travers des politiques économiques interventionnistes. Ce chapitre démontre que les nombreux obstacles à la concurrence dans l'économie tunisienne permettent aux entreprises peu performantes de continuer à exister malgré une faible productivité et font place libre au copinage et à l'extraction de rente.

L'économie tunisienne croule, en effet, sous le poids d'un système de rentes et de privilèges qui prospère. Les inefficacités et les distorsions qui résultent d'un tel système pervers continuent à entraver le développement d'un environnement économique dynamique et à causer la stagnation économique de la Tunisie tel que décrit dans le Premier Chapitre. Ce chapitre explore les principaux canaux utilisés pour la recherche de rente et pour la prédation en vue d'expliquer, dans la mesure du possible, l'impact sur le développement du secteur privé. L'analyse se penche sur les instruments utilisés pour s'accaparer des privilèges et comment de tels instruments ont bénéficié aux entreprises dont la propriété revient aux cercles proches du pouvoir. Les résultats mettent en exergue également la corruption qui a causé une prolifération de réglementations stériles et a, par conséquent, donné lieu à une intervention préjudiciable de l'Etat freinant le développement des entreprises tunisiennes.

La prévalence du copinage est antérieure à Ben Ali et continue à entraver le développement de l'économie tunisienne après son départ. Tout au long de la décennie écoulée, la corruption et les abus étaient associés aux activités entreprises par les amis du régime et les membres de la famille de l'ancien président Ben Ali (Hibou 2006 et 2007). Néanmoins, il faut rappeler ici que le clan Ben Ali est entré assez récemment sur la scène économique tunisienne alors que le système des privilèges caractérise l'environnement économique depuis le début de la période qui a suivi l'indépendance.¹

Il serait également erroné de penser qu'après le départ du président Ben Ali et de sa famille le copinage et la recherche de rentes ont disparu du pays. La prédation a probablement disparu avec la sortie de Ben Ali et de sa famille mais la majeure partie du système des rentes et des privilèges demeure intacte. Les nombreuses restrictions d'accès au marché et l'application discrétionnaire d'un fardeau réglementaire excessif persistent en Tunisie, donnant l'occasion aux entreprises d'obtenir des rentes à travers le copinage et la corruption. En effet, selon les conclusions de ce chapitre, il y a lieu de croire que ces problèmes ont même empiré depuis la révolution. En somme, Ben Ali a été renversé mais la corruption et les abus réglementaires continuent à constituer des défis critiques au développement.

Ce chapitre montre également que le système économique favorable aux rentes n'est non seulement inefficace mais aussi très inéquitable. L'inégalité des chances caractérise la Tunisie d'aujourd'hui parce que l'infrastructure institutionnelle actuelle crée une culture "d'inclus-exclus". Au départ, les politiques interventionnistes ont été adoptées pour renforcer le développement du pays mais en pratique elles sont utilisées pour l'extraction de rentes et des privilèges au profit de ceux qui sont proches du pouvoir politique ce qui donne lieu à des inégalités et à l'exclusion de ceux qui n'ont pas de connivences politiques importantes.

3.1 / Copinage, corruption et prédation en Tunisie

La corruption coûte à la Tunisie près de deux pourcent de son PIB par an. Global Financial Integrity a estimé les montants d'argent illégal que la Tunisie perd à cause de la corruption, de la subornation, des pots-de-vin, de la falsification des prix et des activités criminelles entre 2000 et 2008 à une moyenne de deux pourcent du PIB par an (approximativement 1.2 milliard de US\$ par an). Avec une population de près de 10.6 millions, cela revient à dire qu'environ 110 \$ par personne et par an sont perdus dans les transactions illicites (Global Financial Integrity 2011). Par ailleurs, suite à la révolution tunisienne, les avoirs du clan Ben Ali ont été confisqués. Le processus de confiscation a concerné 114 personnes dont Ben Ali lui-même, les membres de sa famille et de sa belle-famille pour la période allant de 1987 jusqu'à la révolution. La commission de la confiscation a estimé la valeur totale combinée des biens confisqués à environ 13 milliards US\$ ou à plus du quart du PIB tunisien en 2011 (ce qui correspondrait à un transfert unique d'environ 1230 US\$ par personne en Tunisie, environ un quart du revenu moyen).²

En fait, le copinage et la corruption coûtent à la Tunisie beaucoup plus cher encore, parce qu'ils entravent la création d'emplois et les investissements et contribuent à l'exclusion sociale. Bien avant le Printemps Arabe, la publication de la Banque Mondiale pour 2009 "Des privilèges à la concurrence : renforcer la croissance par le développement du secteur privé dans la région du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord", a soutenu que l'une des principales raisons qui expliquerait le retard enregistré par le secteur privé est l'incertitude politique et l'application sélective des règles au profit des intrus proches du pouvoir politique.

Encadré 3.1 : Définitions de "copinage", "corruption" et "prédation"

Dans ce chapitre, nous utilisons fréquemment ces trois termes et il serait donc utile de les définir à l'avance.

Le copinage est la partialité envers des amis de longue date notamment en les nommant à des postes de responsabilité indépendamment de leurs qualifications ou en leur accordant des privilèges pour accéder à des opportunités économiques et/ou à un traitement de faveur lorsqu'il s'agit de traiter avec les procédures administratives. Dans la sphère économique, le « capitalisme de copinage » est un terme qui décrit une économie dans laquelle la réussite dans les affaires dépend des relations étroites entre les hommes et femmes d'affaires et les responsables gouvernementaux. Cela peut se traduire par le favoritisme dans l'obtention d'autorisations légales, les subventions gouvernementales et les allègements fiscaux ou d'autres formes d'interventionnisme étatique.

La corruption est décrite comme étant l'utilisation illégitime du pouvoir public pour servir des intérêts privés. La corruption peut couvrir plusieurs activités dont la subornation et le détournement de fonds. La corruption gouvernementale ou politique a lieu lorsqu'un titulaire d'une fonction publique ou un employé gouvernemental agit en sa capacité officielle pour obtenir des gains personnels.

La prédation prend plusieurs formes au-delà du simple vol. Dans plusieurs économies, les activités mafieuses sont omniprésentes. Les criminels extorquent l'argent et en perçoivent pour assurer la protection, assurent le recouvrement des dettes et le règlement des problèmes. Il existe une stratégie très répandue selon laquelle des intrus politiques possèdent des entreprises que les sociétés privées sont tenues de consulter et de rémunérer si elles veulent obtenir des marchés. Une autre stratégie consiste à forcer les entrepreneurs à établir des partenariats avec les criminels ou à vendre leurs entreprises aux criminels pour éviter des représailles. L'extorsion et d'autres formes de prédation réduisent la rentabilité des entreprises privées et faussent les incitations à l'investissement.

Les résultats d'une enquête qualitative (conduite par la Banque Mondiale en 2012 et faisant partie du présent rapport ; Chekir et Menard, 2013), suggèrent que la prédation, le copinage et les distorsions ont joué un rôle significatif dans la détermination du comportement des entreprises en Tunisie. Comme déjà discuté dans ce chapitre, les entreprises ont développé une panoplie de mécanismes d'évitement allant de la technique de passer en dessous du radar à celle de travailler exclusivement avec des partenaires étrangers et d'accepter de payer des taxes sous forme de subventions au profit des activités sociales des acolytes du régime. Ainsi, les distorsions ont considérablement influencé le comportement du secteur privé tunisien, en éloignant le choix des secteurs (et la préférence pour l'exportation) des secteurs dans lesquels la Tunisie possède un avantage comparatif, entravant, par conséquent, la croissance des entreprises productives et faisant obstacle au processus de destruction créatrice qui permet d'accroître la productivité.

Il est difficile de démontrer clairement l'impact du copinage et de la prédation sur la croissance et les caractéristiques des entreprises parce que l'accès aux données pertinentes n'est pas aisé. Dans ce chapitre, nous axons notre analyse sur les entreprises confisquées au président Ben Ali et sa famille pour examiner l'étendue et l'impact de l'extraction de rente sur l'économie et nous cherchons par la suite à en déduire l'effet sur tout le secteur privé.³ Il est donc important de rappeler que notre analyse se limite au sommet de l'iceberg parce qu'en fait le copinage est un phénomène répandu en Tunisie (et à plusieurs parties de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord et plusieurs autres pays; Banque Mondiale 2009; Malik et Awadallah, 2012; voir aussi le magazine *The Economist*, article : « The New Age Of Crony Capitalism » du 15 mars 2014)⁴ et une grande partie du secteur privé a bénéficié de cette pratique à des degrés différents. L'étendue du problème et son impact toxique sur l'environnement économique sont donc beaucoup plus grands et pourraient concerner davantage de secteurs autres que ceux identifiés dans notre analyse quantitative.

Quelle était la taille des intérêts de la famille Ben Ali et étaient-ils répartis de manière égale à travers l'économie ?

Le copinage et la corruption prospèrent dans les secteurs caractérisés par une implication significative de l'Etat et offrant des espaces importants pour les décisions administratives discrétionnaires. Le rapport de la commission anti-corruption a fait ressortir les domaines les plus exposés sous le régime de Ben Ali. Il s'agit du secteur immobilier, des terrains agricoles, des entreprises publiques, des marchés publics et l'attribution de concessions, des grands projets d'investissement public, des privatisations, des TIC, du secteur financier et bancaire, des douanes, de la fiscalité, et de la justice (Commission nationale d'enquête sur la corruption et les malversations). L'Organisation de Coopération et Développement Economique (OCDE) a effectué une évaluation des risques de corruption en Tunisie et a trouvé des problèmes similaires (OCDE, 2012). Les résultats de notre analyse quantitative et qualitative présentés dans ce chapitre confirment globalement ce diagnostic.

Les entreprises confisquées sont très importantes d'un point de vue économique global et semblent représenter une part énorme des bénéfices nets dans le pays.⁵ Des données détaillées sur les caractéristiques techniques des entreprises confisquées auprès de la famille élargie de Ben Ali sont présentées en annexe 3.2. Bien qu'elles ne représentent que moins de un pourcent de tous les emplois, les entreprises confisquées pèsent 3.2 pourcent de la production du secteur privé et un large 21.3 pourcent de tous les bénéfices nets du secteur privé tunisien (équivalent à 233 million US\$ en 2010, correspondant à 0,5 pourcent de PIB ; figure 3.1).⁶ Qu'un groupe si limité de 114 entrepreneurs puisse s'approprier une aussi grande part de la création de richesse du pays prouve à quel point la corruption est synonyme d'exclusion sociale. De plus, étant donné que nous n'identifions que les entreprises ayant un lien direct avec la famille Ben Ali et non celles qui entretiennent des connexions bien établies, ce chiffre est probablement mieux interprété en tant que seuil inférieur de l'importance des connivences politiques.

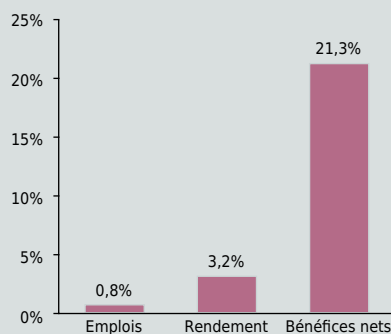
Les résultats des régressions économétriques confirment la performance spectaculaire en moyenne des entreprises confisquées. Les entreprises confisquées sont beaucoup plus grandes que leurs pairs en termes de nombre de personnes employées et surtout en résultats et profits ; elles détiennent également plus de parts de marché (en moyenne 6.2 pourcent de plus que les autres entreprises - annexe 3.2). Les résultats, bénéfiques et parts de marché élevés sont, en grande partie, associés à la grande taille de ces entreprises. Toutefois, même en contrôlant l'estimation par rapport aux facteurs taille et âge, les entreprises confisquées produisent encore 346 fois plus de résultats que les autres. Il est vrai qu'il s'agit de résultats bruts qui reflètent éventuellement des erreurs de mesure et que nous sommes en train d'utiliser la totalité des entreprises, mais ces résultats soulignent, en moyenne, la performance tout à fait supérieure des entreprises confisquées.

En Tunisie, le copinage et la corruption vont de pair avec les restrictions à l'accès au marché et avec les lourdes contraintes réglementaires. Les résultats de notre enquête qualitative montrent que le copinage et la prédation existent surtout dans: (a) les secteurs très réglementés dans lesquels les acolytes pouvaient abuser de leur influence et de leur accès privilégié aux sphères de prise de décision; (b) les entreprises qui se basent sur l'importation (par exemple l'habillement, l'importation des automobiles, les équipements électroniques); et (c) l'acquisition des actifs de l'Etat à des conditions hors marché ou avec des subventions (par exemple, des terrains pour des projets immobiliers). Les preuves quantitatives présentées dans ce chapitre corroborent encore ces résultats. En fait, les entreprises confisquées à la famille Ben Ali se concentraient dans les secteurs qui offraient des marges de bénéfice assez élevées et où les relations étroites avec des homologues gouvernementaux constituaient un facteur déterminant de rentabilité notamment dans le secteur immobilier et le secteur des services (59 entreprises), les services du personnel (20), transport (16), commerce de gros (15), commerce des automobiles (11), construction/bâtiment (9), les services financiers (8), l'agroalimentaire (7) les hôtels et restaurants (7), et 5 entreprises dans les activités médiatiques (pour plus de détails, voir annexe 3.2).⁷

Les entreprises confisquées étaient opérées le plus souvent dans les secteurs qui sont lourdement réglementés. Les entreprises bien introduites sont plus susceptibles de fonctionner dans des secteurs soumis à des réglementations spécifiques. Près de 40 pourcent des entreprises de Ben Ali faisaient

Figure 3.1 : Importance économique des entreprises bien introduites

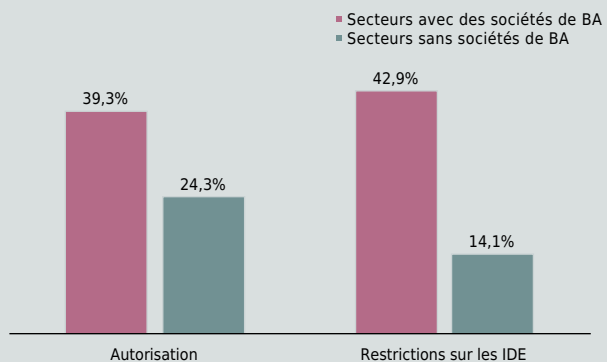
(Part de Ben Ali du Total)



Source : Calculs des auteurs

Figure 3.2 : Copinage et réglementation en 2010

Prévalence des restrictions réglementaires à travers les secteurs



Source : Calculs des auteurs

partie des secteurs soumis à des autorisations et à des restrictions pour les investissements directs étrangers (IDE). Lorsqu'on examine les entreprises qui n'ont pas de lien avec Ben Ali, nous trouvons que l'exigence d'autorisation ne s'applique qu'à 24 pourcent de tous les secteurs dans lesquels les entreprises Ben Ali ne sont pas présentes alors que les restrictions IDE sont applicables à environ 14 pourcent de ces secteurs (figure 3.2).⁸ En fait, il existe une relation étroite et statistiquement significative entre l'existence de restrictions réglementaires et la présence des entreprises Ben Ali. Les secteurs strictement réglementés couvraient le transport aérien et le transport maritime (les licences pour le ferry Sfax-Tripoli et la compagnie aérienne Nouvelair-Karthago), le transport routier, les télécommunications (les licences pour les télécommunications mobiles y compris les autorisations 3G ; les autorisations pour les fournisseurs Internet), la pêche, les services bancaires, le commerce et la distribution, l'immobilier, les hôtels et la restauration, et ainsi de suite.

De même, les entreprises confisquées étaient plus susceptibles que d'autres d'importer et étaient orientées de manière disproportionnée sur le marché local. Bien que 35 pourcent des entreprises bien introduites aient été des importateurs actifs et représentaient globalement 2.7 pourcent des importations non pétrolières de tout le secteur privé pour l'année 2009, elles n'en étaient pas pour autant beaucoup plus susceptibles d'exporter : seules 14 entreprises étaient exportatrices (moins de sept pourcent des entreprises confisquées) et 8 seulement parmi elles (quatre pourcent des entreprises confisquées) opéraient dans le secteur offshore. Cela est pour le moins surprenant dans la mesure où les entreprises confisquées étaient de plus grande taille que les autres entreprises non-introduites et que les plus grandes entreprises sont souvent plus enclines à exporter (voir le Premier Chapitre). Les entreprises confisquées sont donc orientées, de manière disproportionnée vers le marché interne ce qui est en cohérence totale avec leur capacité à échapper aux droits de douanes et à extraire des rentes des autorisations d'accès au marché (voir ci-après).

Effectivement, les performances supérieures des entreprises Ben Ali sont surtout marquées dans les secteurs très réglementés. Les résultats de l'analyse quantitative le confirment quand nous contrôlons la réglementation (à un niveau à 5 chiffres), nous remarquons que la performance des entreprises Ben Ali est surtout marquée dans les secteurs strictement réglementés. Les restrictions à l'accès dans ces secteurs se sont traduites par une plus grande part de marché, des prix plus élevés et plus d'argent pour les sociétés de la famille élargie de Ben Ali, qui avait un accès privilégié. Alors que toutes les entreprises dans les secteurs qui exigent une autorisation ont tendance à produire davantage (comme le démontre le coefficient positif et statistiquement significatif sur l'activité dans les secteurs qui nécessitent une autorisation), ceci est surtout vrai pour les entreprises confisquées qui produisent, en moyenne, 205 pourcent plus que les entreprises non-introduites dans de tels secteurs réglementés alors que leur part de marché dépasse celle des autres entreprises dans ces secteurs de quatre pourcent en moyenne (annexe 3.3). Il s'agit d'une différence très sensible lorsque l'on considère que la part de marché moyenne des entreprises non-introduites dans les secteurs soumis à autorisation est de 0.27 pourcent. L'écart en part de marché entre les entreprises introduites et celles non-introduites en rapport avec les restrictions aux IDE est encore plus grand et arrive à 6.4 points de pourcentage. Fait intéressant, ces parts de marché et gains de productivité associés au fait d'avoir des connexions, ne sont significatifs que dans les secteurs soumis à des exigences d'autorisation et des restrictions aux IDE. Dans les secteurs couverts par le Code d'incitation aux investissements mais non soumis à ces exigences réglementaires, les différences en part de marché sont statistiquement négligeables une fois que le facteur taille des entreprises bien introduites est prise en considération. Il semble donc que leur part de marché plus grande est attribuable aux restrictions d'accès au marché.

Des écarts de performance encore plus marqués sont observables remarquables entre les entreprises confisquées et leurs concurrents lorsque l'on examine les différentiels de profitabilité. Les entreprises de Ben Ali sont particulièrement plus rentables que les autres entreprises dans les secteurs soumis à

autorisation et à des restrictions aux IDE ; ces réglementations semblaient donc être très bénéfiques aux entreprises Ben Ali. Mais dans les secteurs non soumis à de telles restrictions, les entreprises Ben Ali engrangeaient sensiblement moins de bénéfices que leurs concurrents, ce qui dément l'hypothèse selon laquelle les membres de la famille Ben Ali auraient été généralement dotés de meilleures qualités entrepreneuriales. Une explication pour le fait que les entreprises Ben Ali soient plus performantes que les autres lorsque le secteur est réglementé mais moins performantes dans les secteurs non réglementés est que la mauvaise gestion de la part des entreprises Ben Ali peut être compensée par les réglementations qui ciblent leurs concurrents. Par ailleurs, il se pourrait que ces profits reflètent le fait que ces entreprises n'aient été pas réellement actives mais servaient plutôt d'écran pour blanchir de l'argent et pour d'autres activités socialement non productives. En résumé, les écarts de performance entre les entreprises Ben Ali et leurs pairs sont beaucoup plus grands dans les secteurs soumis à des exigences d'autorisation et à des restrictions aux IDE. Les résultats montrent que ces réglementations sont associées à la taille plus grande des entreprises Ben Ali, à leur production plus importante, à leur part de marché et à leur rentabilité. Ces résultats témoignent aussi de l'emprise réglementaire appliquée dans lesdits secteurs. En terme de dynamique d'entreprise, l'analyse économétrique confirme aussi que les entreprises confisquées ont connu une plus grande croissance au niveau de leurs parts de marché, de leur production et de leurs bénéfices (annexe 3.3), quoique les différentiels de production entre les entreprises Ben Ali et leurs concurrents ne soient significatifs qu'au seuil de 10 pourcent. Néanmoins, quand on neutralise l'emploi initial, les bénéfices et la production, les entreprises confisquées connaissent une croissance beaucoup plus rapide de la production, de l'emploi et des bénéfices à des seuils de signification conventionnels. Il semblerait aussi que les entreprises Ben Ali dans les secteurs plus strictement réglementés présentent une croissance particulièrement plus rapide que les autres entreprises (annexe 3.3).

3.2 / Comment extraire des rentes en Tunisie ? L'utiliser de la réglementation

Notre analyse a constaté que les entreprises bien introduites en Tunisie reçoivent des rentes énormes et réalisent des bénéfices stupéfiants, en partie parce qu'elles opèrent dans des secteurs plus porteurs qui ont tendance à être strictement réglementés par l'État. Nous allons maintenant examiner en détails les sources de ces rentes. Comme déjà discuté, les entreprises confisquées semblent se positionner de manière stratégique dans des secteurs pour lesquels les relations avec des homologues gouvernementaux constituent un facteur déterminant de rentabilité (par exemple, dans l'immobilier, la rentabilité dépend en partie de la capacité de l'entrepreneur à obtenir un terrain), les rentes sont importantes et il y a des économies d'échelle qui font que les marchés soient assez étroits avec un nombre réduit d'acteurs centraux (comme dans l'industrie du transport).

En effet, il est prouvé que l'abus des interventions réglementaires de l'Etat constitue la principale voie, en Tunisie, pour l'extraction des rentes par les cercles proches du pouvoir. Les résultats de l'enquête qualitative indiquent que les pratiques les plus courantes utilisées pour extraire des rentes incluent l'abus des exigences "d'autorisations" (à savoir, des restrictions à l'accès aux marchés), la protection des importations et les licences d'importation, l'application discrétionnaire des règlements, l'abus de l'accès aux biens publics et aux entreprises publiques (y compris les terres publiques et les prêts auprès des banques publiques), l'utilisation de l'administration fiscale et douanière pour empêcher la concurrence et extraire des rentes, l'emprise sur les marchés publics (voir aussi Hibou, 2007). Dans ce paragraphe nous explorons trois différentes explications des rentes et notamment l'emprise réglementaire à travers les restrictions imposées aux investissements étrangers et les exigences de permis et licences, la fraude fiscale et tarifaire et l'abus d'accès aux biens publics.⁹

L'utilisation abusive des politiques et réglementation sectorielles comme écran de fumée pour extraire des rentes

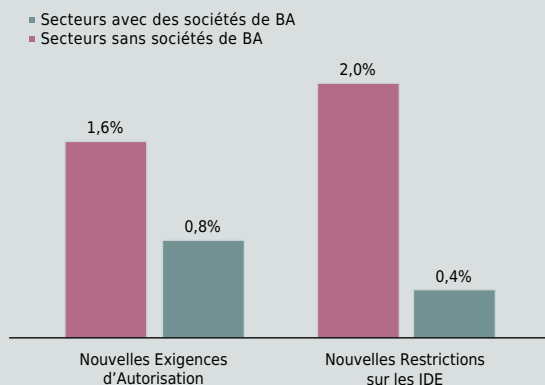
La politique de forte intervention de l'Etat dans l'économie poursuivie depuis l'Indépendance a donné naissance à des opportunités de rente et au copinage. L'interventionnisme de l'Etat après l'indépendance a été motivée par une politique "d'industrialisation" initialement à travers le développement d'entreprises étatiques. L'intervention de l'Etat s'est vite étendue à d'autres secteurs et notamment au tourisme. Les politiques adoptées (telles que les exonérations fiscales et douanières ou l'accès privilégié au financement) ont provoqué d'importantes distorsions dans l'économie tunisienne (encadré 3.2). La stratégie gouvernementale de développement a également entraîné la protection du marché local. Au début des années 70, le gouvernement a poursuivi une stratégie pour le développement du secteur privé

Encadré 3.2 : Deux exemples de politiques interventionnistes qui ont abouti au copinage et à des distorsions: Secteur du tourisme et industrie automobile

Le gouvernement a accordé de grands avantages à ceux qui entraient dans le secteur du tourisme. Il a ouvert des lignes de crédit qui couvraient jusqu'à 90 pourcent du capital nécessaire, à des taux préférentiels, a accordé des exonérations d'impôt sur l'investissement et un accès privilégié aux domaines de l'état. Cela a provoqué plusieurs distorsions. D'abord, le secteur a attiré un grand nombre d'entrepreneurs "non compétents" qui ont créé des taux élevés de défauts de paiement (voir aussi Chapitre Six). Cette politique a ensuite favorisé les comportements spéculatifs surtout en matière de propriété de terrains. Elle a aussi donné lieu à la corruption puisque l'accès aux terrains était crucial pour entrer dans le secteur. Cette même politique a également maintenu un grand nombre de travailleurs non-qualifiés dans des emplois précaires sur une base saisonnière.

L'industrie automobile est un autre exemple édifiant. Pendant l'ère du premier ministre Nouria, les autorités tunisiennes ont imposé aux fabricants de n'importer en Tunisie que des automobiles sans batteries et sans pneus et ont accordé des droits exclusifs (sur le marché local) à deux fabricants tunisiens de batteries et à un grand fabricant de pneumatiques. Une telle décision a rapporté à ces entreprises des rentes extrêmement importantes.

Figure 3.3 : Prévalence des changements juridiques (nouvelles réglementations) à travers les secteurs par présence des entreprises Ben Ali, 1994-2010



Source : Calculs des auteurs

tunisien afin de satisfaire la consommation locale. Cela comprenait un appui et une forte protection des entrepreneurs qui ont monté des projets permettant de remplacer l'importation. Une telle protection s'est vite transformée en opportunités de rentes.

L'analyse des changements apportés au Code d'Incitation aux Investissements à travers le temps montre de manière plausible que les amendements faits l'ont été suite à des manipulations de la part du clan Ben Ali. Pour commencer, il faut rappeler que la relation entre le copinage et la réglementation existait déjà depuis 1993 lorsque l'actuel Code d'Incitation aux Investissements a été adopté ; la prévalence des restrictions aux IDE et des exigences d'obtention d'autorisation était bien plus forte pour les secteurs dans lesquels se

trouvaient les entreprises Ben Ali. En outre, la prolifération des réglementations à travers le temps est étroitement liée avec la présence des entreprises dont la propriété revenait au clan Ben Ali. La liste des activités soumises à un agrément ou une autorisation a évolué avec le temps parce qu'elle a été complétée et amendée à travers des décrets totalisant plus de 73 amendements apportés au niveau de la NAT 96. Etant donné le lien étroit entre la réussite des entreprises confisquées et la densité réglementaire, la question importante se pose de savoir si la famille Ben Ali aurait pu manipuler le Code d'Incitation aux Investissements pour servir ses intérêts.¹⁰ Nos constats sont limités mais il nous semble que des restrictions inédites auraient pu être spécialement introduites pour les secteurs dans lesquels des entreprises confisquées étaient déjà en activité.¹¹ La probabilité d'introduction de nouvelles restrictions aux IDE et des exigences d'autorisation est beaucoup plus grande dans les secteurs comptant la présence d'entreprises confisquées que dans les secteurs qui ne comptent pas une telle présence. Les secteurs dans lesquels les entreprises Ben Ali sont actives sont deux fois plus susceptibles d'être soumis à de nouvelles exigences d'autorisation que les autres secteurs et sont 5 fois plus susceptibles d'être soumis à des restrictions aux IDE (figure 3.3; voir aussi annexe 3.4; et Rijkers, Freund et Nucifora, 2014).¹² En résumé, si la réglementation ne protégeait pas un secteur lucratif donné, Ben Ali utilisait ses pouvoirs législatifs pour changer la législation en sa faveur.

Application discrétionnaire de la réglementation fiscale et douanière

Une autre méthode habituelle utilisée par les entreprises bien introduites pour obtenir des avantages, extraire des rentes et entraver la concurrence est l'abus de la réglementation fiscale (fisc et douane). L'enquête qualitative fait ressortir suffisamment de données prouvant de telles pratiques. Les répondants indiquent que de telles pratiques étaient dominantes surtout dans les sociétés résidentes (puisque les sociétés offshore bénéficient d'un régime fiscal allégé). Ces pratiques dépassaient la simple évasion fiscale en détournant le système des règlements et autorisations à leur avantage. Par exemple, les sociétés qui voulaient obtenir un marché public pouvaient être empêchées de concourir par l'administration fiscale qui avait la latitude de retarder l'émission du certificat qui prouvait que ladite société est en règle (donc que sa situation fiscale est en conformité) avec le fisc. Plusieurs répondants ont noté que l'administration fiscale pouvait prendre beaucoup de temps pour émettre les certificats en question surtout dans le cas des entreprises qui avaient pris la liberté de critiquer ses décisions. Dans certains cas, au retard venait s'ajouter la pression exercée par les acolytes pour écarter les concurrents qui présentaient un certain danger. Ces pratiques empêchaient la concurrence dans le cadre des marchés publics. De même, les importations qui devaient passer par des autorisations ou des permis (tels que les franchises pour la représentation des marques étrangères) offraient souvent pour les acolytes des opportunités d'extraction de rentes. Les exemples les plus édifiants sont les quotas imposés à l'importation des produits de luxe (qui donnaient lieu à d'énormes rentes à ceux qui détenaient les licences d'importation) tels que les automobiles, les camions et plusieurs autres produits manufacturés. Ces restrictions ont constitué un obstacle majeur à la concurrence et ont entravé le développement de plusieurs activités.

L'évasion fiscale et douanière entrave la concurrence et accorde des avantages aux entreprises mieux introduites (et de plus grande taille). En utilisant les techniques d'analyse "statistiques-miroirs", il en ressort des preuves de la mise en œuvre discrétionnaire de la réglementation douanière et d'évasion fiscale (annexe 3.1). La corruption dans le milieu des douanes a été abordée par les médias qui l'ont présentée comme l'un des mécanismes clés utilisés par le clan Ben Ali pour récolter des rentes. Nous constatons que la déclaration erronée des valeurs et les classifications inexactes (principaux outils utilisés pour ne pas s'acquitter des droits de douane) sont faites de manière subtile et se limitent à uniquement quelques lignes tarifaires. La figure 3.4 montre les différences calculées entre le total des statistiques miroirs et les importations déclarées (en rouge) et calculées à HS 6 chiffres qui sont ensuite exprimées en valeurs absolues (en bleu) en millions et en pourcentage des importations

totales. Il faudrait noter qu'en termes absolus, les déficits commerciaux (définis comme étant la différence entre les exportations vers la Tunisie déclarées par les pays d'origine et les importations déclarées en Tunisie) ont dépassé 10 milliards US\$ en 2011 ou plus de 60 pourcent du total des importations (au niveau du code HS à 6 chiffres). On pourrait faire valoir que les écarts commerciaux (définis comme la différence entre les données déclarées par les exportateurs et la Tunisie) sont dus à des problèmes statistiques ou de déclarations. Néanmoins, un tel argument ne semble pas tenir puisque les écarts médians sont proches de zéro pour plus de 4,800 lignes sur une décennie. En effet, les plus grandes divergences (jusqu'à plus de 200 millions US\$) se limitent à quelques chapitres et quelques lignes.¹³

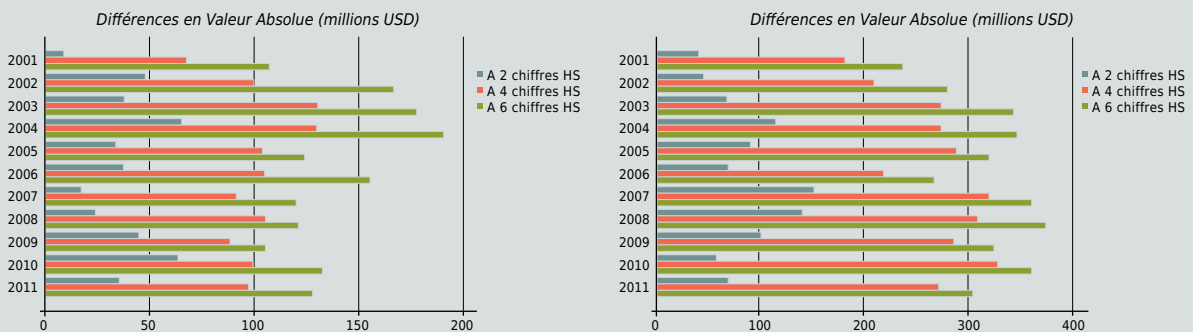
Ces résultats sont confirmés à partir d'un examen des secteurs dans lesquels les écarts de flux commerciaux ou les divergences de données sont les plus élevés. Les divergences les plus importantes semblent toucher les chapitres 84-85 (machines, appareils électriques et autres), les chapitres 50-63 (textile et habillement) et les chapitres 25-27 (minéraux). L'agrégation à deux chiffres HS 2 et à quatre chiffres HS 4 sous-estime une partie significative des écarts (figure 3.1). En effet, dans la Figure 3.4, les plus grands écarts sont en vert et sont comptabilisés au niveau à 6 chiffres alors que dans le niveau à 2 chiffres (en bleu) les écarts sont bien plus faibles (parce qu'un plus est compensé par un moins dans une autre ligne tarifaire sous le même chapitre). L'analyse des écarts commerciaux montre que les différentiels les plus grands se trouvent au niveau des données les plus désagrégées,

Figure 3.4 : Preuve d'évasion tarifaire en Tunisie, 2001-2011

Ecarts de données commerciales au niveau de 2, 4 et 6 chiffres HS pour les importations des "Machines et appareils mécaniques" (HS84, graphique à gauche) et des "Machines électriques, équipements et pièces de recharge" (HS85, graphique à droite).



Ecarts de données commerciales au niveau de 2, 4 et 6 chiffres HS pour l'importation des 'Articles d'habillement, articles en maille et bonneterie' (HS61, graphique à gauche) et les 'Articles d'habillement autres que la bonneterie' (HS62, graphique à droite).



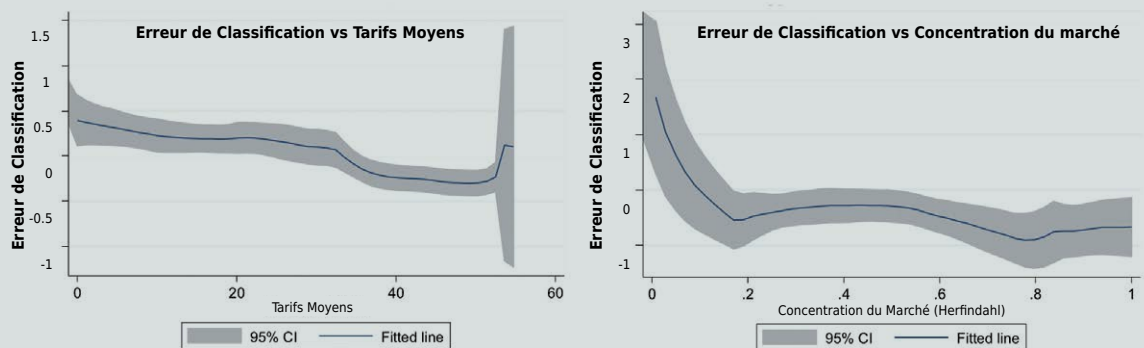
Source : Calculs des auteurs

ce qui revient à dire que la classification inexacte serait très probablement le problème le plus courant (figure 3.4). De plus, le phénomène semble avoir doublé ou même triplé pendant la décennie écoulée. En effet, 2011 été la pire année en termes de divergences de données pour les chapitres 85 et presque autant pour le chapitre 84 (figure 3.4).¹⁴

Les constatations préliminaires donnent à penser que le niveau des fausses déclarations augmente en proportion du niveau des droits de douane à payer pour les produits importés dans des industries dominées par seulement quelques entreprises, chose qui corrobore la relation étroite entre d'un côté l'accès privilégié au marché à travers les "autorisations" et l'abus réglementaire d'un autre côté. La relation entre la classification inexacte et la moyenne des droits de douane est négative puisque plus ces droits sont élevés plus les fausses déclarations des importations grandissent. La différence entre les importations déclarées par la douane tunisienne et les exportations déclarées par ses homologues est davantage négative lorsque les droits de douane augmentent (figure 3.5). Ceci est tout à fait en cohérence avec les études sur la gouvernance et l'évasion tarifaire. Selon nos estimations, une telle évasion tarifaire donne lieu à une perte de revenus d'au moins 100 millions US\$ par an (environ 0.15 pourcent du PIB).¹⁵ En utilisant les données sur les importations recueillies au niveau de l'entreprise, nous avons examiné aussi la relation entre la concentration sur le marché et la déclaration (en plus ou en moins) dans les secteurs sur lesquels planent des doutes, notamment les chapitres « textile et habillement » et « équipements électriques » et avons trouvé que les niveaux les plus élevés de déclarations erronées se trouvent dans les industries à haute concentration (figure 3.5). Par ailleurs, nous estimons que les importateurs en situation de monopole (les entreprises qui importent à elles seules des produits particuliers) font en moyenne de « sous-s déclarations » de l'ordre de 131 pourcent par rapport aux entreprises qui ne sont pas dans une situation monopolistique.

En résumé, il apparaît que la classification tarifaire inexacte (avec une éventuelle évasion tarifaire) est de plus en plus répandue en Tunisie et est encore plus significative dans certains secteurs tels que le commerce et l'importation des biens de consommation et des produits textiles là où se concentrent les entreprises bien introduites. Bien qu'il puisse y avoir des explications diverses pour ces résultats, les données dont nous disposons s'expliquent de manière la plus plausible quand elles sont rapportées à l'évasion tarifaire ce qui va également dans le sens de ce que nous connaissons tous des pratiques détournées de la famille Ben Ali. L'analyse des entreprises confisquées corrobore la thèse de la classification erronée et ses liens probables avec la corruption. Nous avons déjà mentionné que de

Figure 3.5 : Relation entre la classification erronée et (i) le niveau moyen des droits de douane et (ii) la concentration sur le marché



Erreur de Classification = Importations déclarées - Miroir
Source : Calculs des auteurs

Erreur de Classification = Importations Déclarées (Tunisie)-
Exportation déclarés (dans les pays d'envoi)

telles entreprises se focalisaient essentiellement sur l'import-export. Plus précisément, près de la moitié de tous les produits importés par les entreprises confisquées se classent dans les chapitres 84 et 85.

Les résultats de la régression des déficits commerciaux par rapport aux niveaux des droits de douane et la prévalence des entreprises confisquées appuient la thèse de l'évasion tarifaire importante de la part des entreprises introduites. Une autre approche pour détecter, au niveau de l'entreprise, les différences en évasion tarifaire consiste à examiner si l'élasticité des prix et quantités importées par rapport aux droits de douane est plus élevée pour les entreprises confisquées que pour les autres entreprises. Une corrélation entre les droits de douane et les écarts commerciaux au niveau HS 6 pays-année laisserait suggérer une évasion tarifaire et du moment où les entreprises confisquées sont particulièrement susceptibles d'éluder les droits de douane, on devrait s'attendre à un écart spécialement significatif là où les entreprises confisquées sont présentes. Les résultats montrent que

Encadré 3.3 : Protection des producteurs de bananes tunisiens ?

BIR EL KASSAA, Tunis - Les magasins de grossistes en bananes sont situés au fond du marché de Bir El Kassaa, un lieu rempli d'énergie dès les premières heures du matin. Les porteurs font des allers retours, on boit du café et on échange des informations sur le marché. Devant l'un des magasins on brûle de l'encens dans un pot en terre. Cela amène des affaires, nous explique le grossiste. Deux inspecteurs du ministère du commerce viennent pour un brin de conversation comme ils font tous les matins.

Aujourd'hui les cartons de bananes portent les marques Simba et Happy, du Costa Rica ou Joe, Dole et Ecuasabor de l'Equateur. Certains jours il y a des bananes mexicaines ou colombiennes, et vous pouvez voir quelques cartons d'ananas, mangues ou kiwi dans le coin du magasin. Mais pour une grande partie des ménages tunisiens, les bananes sont le seul fruit exotique que leur budget limité leur permette. Les importateurs (ou « hommes d'affaires » comme les grossistes les appellent) vendent leurs bananes chaque après-midi à partir de leurs « frigos » ou dépôts frigorifiques, près du port de la capitale, Rades, ou au sud à Sfax.

Depuis 2007, les licences d'importations ne sont plus nécessaires pour importer les fruits. Cependant, il est de notoriété publique à Bir El Kassaa, que des contacts avec les membres du clan Ben Ali ont permis à un groupe d'importateurs de frayer leur chemin pour éviter le paiement de 36 % de droits de douanes sur les bananes, un droit qui reste en place bien que la Tunisie n'aie plus de production significative de bananes.

Depuis la révolution de 2011, le cercle des importateurs s'est élargi à seulement six ou sept « hommes d'affaires », et toutes les têtes aux « frigos » à Tunis ou Sfax n'ont pas changé. Avec les containers de bananes qui arrivent directement sur les quais à travers des canaux plus réguliers, cependant les grossistes trouvent que les prix quotidiens fluctuent plus, reflétant les différences de prix en Amérique Centrale et du Sud. Mais tant que les tarifs sur les bananes importées demeurent beaucoup plus élevés qu'en Libye ou Algérie voisines, il y aura toujours de la contrebande, déclare un jeune grossiste à Bir El Kassaa. Dans les ports libyens, les bananes ne paient officiellement que 5,25 % de droits de douanes. Depuis 2011, les arrivages semblent avoir peu de difficulté pour atteindre la Tunisie par la route à travers le point de passage frontalier proche de Ben Guerdane dans le sud de la Tunisie. (Voir Ayadi, L., Benjamin, N., Bensassi, S., and G., Raballand (2013). Estimating Informal Trade across Tunisia's Land Borders, Le rapport de recherche de la Banque mondiale 6731).

Une partie de ces bananes de contrebande, ainsi que des pommes, atteignent le marché de Bir El Kassaa. Mais depuis Mars 2014 des unités armées des douanes tunisiennes sont stationnées au marché, déclarent les grossistes. En effet, quatre officiers des douanes en blousons de cuir noirs étaient assis dans un véhicule tout terrain à l'entrée du marché. Ils nous ont confirmé qu'ils étaient prêts à intercepter tous camions qui tenteraient d'amener des pommes ou des bananes au marché sans la bonne documentation

Source : Interviews avec des commerçants du marché, Avril 2014.

dans les lignes source de produit là où les entreprises confisquées sont présentes, il existe une relation positive et statistiquement significative entre l'évasion tarifaire, la part des entreprises importatrices dont la propriété revenait à la famille Ben Ali et la part de la valeur des importations que ces entreprises représentaient (annexe 3.6). Les régressions montrent également la robustesse de ce résultat eu égard au contrôle des droits de douane, qui comme déjà discuté auparavant, sont positivement et solidement corrélées à l'évasion tarifaire. Il s'avère également que les quantités déclarées en matière d'importation par les entreprises confisquées baissent de manière significative avec les droits de douanes et ce par rapport aux quantités moyennes des importations déclarées par les entreprises non introduites alors qu'aucun effet statistiquement significatif n'est observé pour les prix des importations.

Tout compte fait, les preuves donnent à penser que les entreprises introduites sont plus susceptibles que les autres de se soustraire aux droits de douane. Alors même que les implications d'une telle évasion tarifaire paraissent assez limitées d'un point de vue global puisque les entreprises confisquées ne réalisaient qu'une petite partie des importations totales effectuées vers la Tunisie. Les effets s'avèrent cependant beaucoup plus profonds lorsque l'on se penche sur l'impact plus général sur la création d'obstacles à la concurrence et l'extraction de rentes qui accompagnaient les abus et les violations de la réglementation qui sont les deux à la base de la paralysie du secteur privé et la stagnation structurelle de la Tunisie discutées dans le Premier Chapitre.

Encadré 3.4 : L'Explosion du commerce informel sur les frontières terrestres de la Tunisie

Le commerce informel entre la Tunisie, la Libye et l'Algérie s'est considérablement développé au cours des dernières années du régime précédent (Meddeb 2012). En fait, il existe des preuves anecdotiques abondantes que le clan Ben Ali s'en servait pour extraire des rentes en s'assurant que l'Etat fixait les tarifs d'importation très élevés et d'autres obstacles non-tarifaires à l'importation de divers produits de consommation en Tunisie, pour ensuite contourner ces obstacles en obtenant un passage privilégié par les douanes. Cela a permis aux proches du président de contrôler une part importante du marché tunisien pour divers produits de consommation.

Tableau B3.4.1 : Prix de divers biens en Tunisie, Libye et Algérie

Produit	Unit	Prix tunisien (en TND)	Prix libyen (en équivalent TND)	Prix algérien (en équivalent TND)
Fromage (gruyère)	kg	30	15	10
Huile de maïs	1 liter	3	1.2	-
Bananes	kg	3	1.5	-
Pommes	kg	4.5	2	
Essence	1 liter	1.57	0.19	0.23
Gasoil	1 liter	1.17	0.19	0.20
Café	kg	9	-	4
Thé	kg	5	-	2.5
Jus	1 liter	2	-	1
Boissons gazeuses	1.5 liter	1.6	0.9	-
Rond à béton	per ton	1,600	-	900
Climatiseurs	12,000 BTU	900	560	450
TV 32" LCD	per unit	770	450	-
Vodka	bottle	150	-	25
Cigarettes étrangères	per packet	4.95	-	1

Source : Ayadi, et al. (2013).

Après le départ de Ben Ali et de son entourage proche le niveau du commerce informel semble avoir fortement augmenté. Une récente étude de la Banque Mondiale¹ a constaté que le commerce informel en 2013, ne représente qu'une faible part du commerce tunisien dans son ensemble (environ 5 pourcent du total des importations), mais qu'il représente néanmoins au moins une valeur de TND 1,8 milliard (environ 1,2 milliards de dollars, ou 2,2 pourcent du PIB). En outre, ce type de commerce représente une part importante des échanges bilatéraux avec la Libye et l'Algérie, comptant pour plus de la moitié du commerce officiel avec la Libye et pour plus de commerce officiel total avec l'Algérie. Il est possible d'estimer que près de 20 pourcent du carburant consommé en Tunisie est sous forme d'importations informelles de l'Algérie.

Les causes du commerce illégal : Les principales raisons de ce commerce informel à grande échelle sont le fait qu'il existe des différences dans les niveaux de subventions et/ou de fiscalité (droits de douanes et taxes à la consommation) de chaque côté de la frontière. Par exemple, le prix du carburant en Algérie est d'environ un dixième de celui de la Tunisie. Même si cela rend le pétrole plus abordable pour les ménages tunisiens, le commerce informel total conduit aussi à un manque à gagner pour les autorités tunisiennes estimé à environ 1,2 milliard de dinars (soit l'équivalent d'un quart du total des recettes douanières).

Les estimations du commerce informel avec la Libye : Les informations recueillies au point de passage de Ras Jdir nous ont permis d'estimer le nombre de véhicules, camions, fourgonnettes, et les voitures qui passent la frontière chaque jour ainsi que ce qu'ils transportent. Le trafic est important : entre 200 et 300 de ces véhicules commerciaux traversent la frontière en Tunisie chaque jour. A ce chiffre, il faut ajouter les 500 à 600 (ou plus) voitures qui transportent du carburant et les marchandises de petite taille (pour la plupart des petits appareils électroniques et des vêtements) à travers la frontière. Enfin, autour de 150 à 200 camions libyens de 38 tonnes traversent également la frontière vers la Tunisie. Sur la base des données recueillies, il est possible d'estimer que le niveau des flux de commerce informel qui passent par le point de passage frontalier de Ras Jdir est important, avec des produits d'une valeur d'environ 600 millions de dinars entrant informellement en Tunisie, par an, de Libye par Ras Jdir. Cela donne aux commerçants impliqués dans ce commerce transfrontalier un bénéfice d'environ 120 millions de dinars, bien que la taille des bénéfices varie considérablement selon le type de bien transporté. Le commerce de carburant est l'activité dominante, représentant 10 pourcent de la valeur des ventes illégales et 30 pourcent des bénéfices.

Cela dit d'autres produits sont également importants, notamment les bananes qui représentent 15 pourcent de la valeur des ventes et 10 pourcent des bénéfices. Les principales catégories de marchandises transitant par le poste frontalier de Ras Jdir sont les suivantes : carburant, pommes, bananes, textiles, chaussures, appareils électro-ménagers (TV LCD, récepteurs satellite), grands appareils électro-ménagers (réfrigérateurs, climatiseurs) et pneus. Les marchandises sont soit hautement subventionnées en Libye mais pas en Tunisie (ceci est le cas du carburant, pour lequel les subventions couvrent 80 pourcent du coût) ou sont beaucoup plus taxées en Tunisie qu'en Libye (tous les autres produits énumérés ci-dessus), donnant lieu à de grandes différences de prix (voir tableau B3.4.1). Les autres marchandises, en particulier le tabac, l'alcool, et les médicaments ne sont pas transportées travers le point de passage frontalier de Ras Jdir lorsqu'elles entrent en (pour le tabac et les médicaments) ou lorsqu'elles sortent (l'alcool et les médicaments) de Tunisie. Ces marchandises sont transportées à travers les frontières dans les deux sens à travers les parcours de contrebande à travers la route saharienne Tuniso-Libyenne en utilisant des convois de véhicules tout terrain.

Les estimations du commerce informel avec l'Algérie : Dans le cas de l'Algérie, la forme la plus courante de transport utilisée dans ce type de commerce informel est la camionnette, avec 3000 de ces véhicules utilisés pour transporter des marchandises illégalement à travers la frontière algéro-tunisienne, selon ceux que nous avons interrogés. En moyenne, ces camionnettes font un passage par jour. De toute évidence, le commerce de carburant et le mazout est le plus important, impliquant 60 pourcent des véhicules qui prennent part à cette activité. Le trafic de cigarettes (qui n'a pas été vu sur la frontière tuniso-libyenne), représente près de 7 pourcent de l'activité des véhicules. Encore une fois l'existence de différences considérables dans les prix de certains produits semble être la raison principale pour le commerce informel transfrontalier dans la région (voir tableau).

Implications et la voie à suivre : Ce type de commerce a un impact économique et social important dans les régions frontalières. Dans plusieurs de ces régions, le commerce informel est l'une des plus importantes activités économiques, voir la plus importante, comme c'est le cas, par exemple, à Ben Guerdane. De nombreuses personnes et organisations sont impliquées dans le commerce informel. Alors que certaines sont très visibles, comme les transporteurs qui transportent les marchandises à la frontière, les vendeurs ambulants et les commerçants ad-hoc (connus officieusement comme «fourmis»), d'autres le sont moins, comme les grossistes, les changeurs de monnaie, et les fonctionnaires des administrations concernées qui sont prêts à fermer les yeux sur la pratique. Ce type de commerce permet également de garder de nombreux produits dans le budget des consommateurs tunisiens. Cette situation mène clairement à des relations tendues entre les autorités et les populations locales. Comme les populations locales dépendent du commerce transfrontalier pour générer des revenus, ils s'inquiètent si les autorités locales devaient prendre des mesures contre le commerce transfrontalier, comme cela est le cas dans l'ouest de la Tunisie. Dans le même temps, les agents des douanes sont préoccupés par le risque de manifestations locales si elles appliquent strictement les régimes tarifaires en vigueur, comme cela est le cas sur la frontière libyenne.

La lutte contre le commerce informel n'est plus simplement une question d'augmenter le nombre de contrôles et de sanctions parce que, comme cela a été clairement montré dans un certain nombre de pays, de fortes différences de prix entre deux pays mèneront inévitablement au commerce informel (et à une augmentation de la corruption au niveau des autorités frontalières), même dans les cas où les sanctions sont sévères. Sans une plus grande harmonisation des prix au niveau régional, il y a de fortes chances que le niveau du commerce informel continuera à croître. Par conséquent, la première priorité est de poursuivre une coordination régionale plus étroite entre la Tunisie et ses voisins en termes de droits de douane, taux d'imposition et subventions.

L'importance économique et sociale du commerce informel dans les régions signifie que toute tentative visant à renforcer les contrôles aux frontières coûterait probablement plus en termes d'équipements et d'infrastructure et conduirait probablement à des niveaux élevés de corruption parmi les fonctionnaires des douanes basés à la frontière, ce qui compromettrait davantage le contrôle de l'Etat. Cependant, il est également important de recueillir plus d'informations sur les flux commerciaux et le comportement des fonctionnaires afin de limiter les flux illégaux, autant que possible, car il existe des liens entre le commerce informel et les importations illégales, telles que les armes.

Les expériences mondiales dans ce domaine ont montré que le renforcement des contrôles (en particulier avec plus de technologie) ne peut seul faire face à la contrebande. Une politique globale doit être entreprise qui devrait limiter les incitations à la contrebande, comme changer la politique tarifaire pour certains produits, renforcer les contrôles internes au sein des douanes pour limiter l'émergence de pratiques déviantes locales. En outre, il est très important de surveiller les données sur les saisies, le nombre de déclarations, la valeur moyenne et ainsi de suite. Dans ce but, il est important d'analyser, produit par produit les principaux moteurs de l'échange informel (par exemple, les crêtes tarifaires pour les bananes et le fromage ou l'interdiction d'importation de tapis et de pommes qui inondent les marchés parallèles, de toutes les manières). Pour de nombreux produits, tels que ceux mentionnés ci-dessus, une révision de la politique tarifaire ou des procédures d'importation est nécessaire et implique une décision politique il est également important de renforcer la coopération avec les pays voisins et considérer le commerce transfrontalier informel et la contrebande comme une préoccupation majeure au cours des différentes réunions bilatérales et multilatérales. À cet égard, l'harmonisation des politiques fiscales et des subventions devrait être un objectif commun pour lutter contre la contrebande et la fraude.

Source : Ayadi, et al. (2013). Estimating Informal Trade across Tunisia's Land Borders. World Bank Policy Research Working Paper No 6731. December 2013, The World Bank, Washington D.C.

Remarque : i. Cette étude se concentre uniquement sur le commerce informel et les frontières terrestres et non sur le secteur informel en général. Bien que certains des échanges informels en Tunisie passe par le port de Tunis, cette étude ne tient pas compte des marchandises entrant dans le pays de cette manière. Pour cette étude, le commerce informel est défini comme le flux de marchandises qui ne sont pas signalées ou mal signalées par les autorités douanières du pays. Cette définition couvre donc un certain nombre d'aspects différents : y compris le commerce des marchandises passant par les postes frontaliers avec des déclarations en douane falsifiées (en fonction du type ou de la quantité des marchandises concernées) ainsi que la contrebande (c'est à dire lorsque les marchandises franchissent la frontière à l'insu des autorités douanières) soit par les postes frontières ou ailleurs le long de la frontière. Cependant, cet article ne couvre pas les produits qui ne peuvent être licitement commercialisés dans le pays (comme les armes ou de la drogue).

Abus des biens, des entreprises et des banques publics

L'accès privilégié aux biens publics a constitué aussi une cible importante pour l'extraction de rentes et la concurrence déloyale. Les informations compilées par l'enquête qualitative mettent en exergue l'abus des biens publics qui prend plusieurs formes: l'accès à des terrains publics à des conditions non commerciales (créneau particulièrement lucratif dans le contexte d'un secteur immobilier en plein essor); l'utilisation des informations d'initiés à propos des biens à privatiser et à restructurer pour y acquérir des intérêts à des conditions non commerciales; l'abus des services et des biens publics pour servir des intérêts privés (comme le cas de Karthago Airlines qui utilisait les services de maintenance et catering de Tunisair sans contrepartie); le rachat de parts dans des secteurs stratégiques tels que les banques privatisées et l'utilisation des services publics pour accorder aux sociétés de la famille au pouvoir un avantage comparatif dans certains secteurs. Les biens et les entreprises publics étaient utilisés pour la prédation des ressources et la prévention de la concurrence avec l'impact négatif sur la productivité (encadré 3.5).¹⁶

Encadré 3.5 : Exemples d'accès privilégié aux biens publics

Après des enquêtes, des interviews et l'étude des archives et de documents internes, le rapport de la Commission Nationale Anti-corruption a exposé la manière dont les entreprises publiques avaient été utilisées pour créer des rentes au profit du clan Ben Ali. Les grandes entreprises publiques comme la STIR, Tunisie Telecom ou la STEG devaient passer des marchés publics avec les entreprises bien introduites. Les hommes d'affaires proches du président déchu pouvaient obtenir des droits exclusifs et bénéficiaient de contrats juteux de gré à gré. Souvent, le conseil d'administration n'était même pas informé des décisions et toute l'affaire se réglait entre le PDG, le Ministre de tutelle et les conseillers du Président.

De même, les banques publiques étaient utilisées pour accorder un accès privilégié à des prêts à des conditions avantageuses au profit des acolytes. Les banques tunisiennes ont financé les entreprises liées à la famille du président Ben Ali à hauteur de 1,75 milliard de dinars (soit environ 2,5 pourcent du PIB), soit l'équivalent de cinq pourcent de tout le financement par le secteur bancaire tunisien, et près de 30 pourcent de l'argent était fourni sans aucune garantie de remboursement (Source : Communiqué de presse du gouverneur de la Banque centrale de Tunisie en Février 2011). Selon GFI, la STB (Société Tunisienne de Banque) était la banque la plus exposée chose qui explique le fait que cette banque se retrouve aujourd'hui en possession de parts dans des centaines de sociétés après avoir transformé les prêts non-productifs en actions. La BNA (Banque Nationale Agricole) semble être aussi exposée et a accordé aux proches de Ben Ali des prêts à des taux préférentiels.

la SPLT (Société pour la Promotion du Lac de Tunis) a été cédé à un prix extrêmement bas au profit du fils du président pour être ensuite revendu avec des profits énormes. L'autre exemple est celui de l'Agence Foncière d'Habitation qui a dû vendre des terrains à des acolytes à des prix très bas à la Marsa, banlieue résidentielle privilégiée, près de Tunis.

Source : Rapport de la Commission Nationale Anticorruption (2012)

La Commission Nationale Anti-corruption a aussi relevé plusieurs cas de marchés non conformes qui ont été passés au profit des proches du clan Ben Ali par le biais de diverses méthodes visant à éliminer les autres concurrents. En 2012, le gouvernement a mandaté le "Comité National de Coordination et de Suivi (CNCS)", qui est un groupe de travail composé de représentants des gros acheteurs publics, organismes de contrôle, secteur privé, société civile et des académiciens pour conduire une auto-évaluation des systèmes nationaux d'approvisionnement (en utilisant la méthodologie OCDE-CAD). Les résultats montrent que la Tunisie a enregistré les scores les plus bas en intégrité et en transparence.

Les conclusions du rapport ont souligné le besoin de réorganiser les différents organismes de contrôle et ont mis en exergue la nécessité d'une refonte des mécanismes de recours (en cas de plaintes) ou de différends et de rehausser la transparence.

3.3 / Impact sur le développement du secteur privé : faire face à la prédation et au copinage

L'enquête qualitative révèle que les connexions étroites avec l'administration et le pouvoir politique constituent un moyen fort pour obtenir, en Tunisie, une protection et des avantages. Les preuves avancées ci-dessus montrent les nombreux avantages récoltés par les proches du clan au pouvoir. Les répondants n'ont pas montré beaucoup d'enthousiasme à aborder ce sujet mais plusieurs d'entre eux ont déclaré franchement qu'avoir un parent en tant que ministre de Ben Ali ou entretenir des relations proches avec la famille étendue du président déchu leur est venu en aide. Néanmoins, ils ont aussi indiqué qu'une telle approche avait le grand inconvénient de créer une dépendance à l'alliance et à l'appui du clan Ben Ali et que cette situation entraînait le risque d'une emprise et exposait aussi au danger d'aliénation politique. Ceux qui refusaient de coopérer avec les proches du pouvoir mais qui étaient disposés à entretenir des relations chaleureuses avec eux devaient payer le "prix".¹⁷

La technique la plus répandue consistait à limiter sa visibilité et à vivre caché loin du cercle de la famille Ben Ali. Une telle situation a constitué des distorsions et a limité la performance du secteur privé de diverses manières. Primo, les entreprises nourrissaient volontairement un manque de transparence quant à la structure de leurs activités et filiales. Agir de cette manière permettait aux groupes familiaux d'augmenter leurs investissements tout en gardant la plupart de leurs activités à une taille relativement petite de façon à ne pas être capté par le radar des prédateurs.¹⁸ Dans cette optique, un nombre très limité d'entreprises publiaient la totalité de leurs rapports annuels ou présentaient toutes leurs activités. Deuxio, rester en dessous du radar entraînait le développement de stratégies d'affaires qui sont loin d'être optimales, généralement à travers la diversification des activités, la sélection des secteurs qui n'étaient dans la sphère d'intérêt de la famille Ben Ali et la limitation de la taille des entreprises. Une telle stratégie empêchait l'exploitation des économies d'échelle dans le paysage industriel tunisien. Elle nécessitait également de limiter les risques en confinant strictement la coopération parmi les pairs ce qui explique la présence diffuse des entreprises familiales en Tunisie. Les entretiens ont aussi confirmé que les entreprises évitaient les activités rentables dans les secteurs enracinés dans les intérêts ou connexions avec l'administration ou le pouvoir politique. Tertio, plusieurs répondants ont déclaré que quelles que soient les opportunités offertes, ils évitaient de recourir à l'appui financier auprès des banques. Quand ils ont besoin d'appui financier, ils se tournent vers les banques privées réputées pour avoir un niveau moindre de connexions et évitent les banques publiques à cause des risques d'exposition à la prédation. Quarto, même si plusieurs explications sont plausibles, l'environnement était défavorable aux fusions et aux acquisitions parce qu'elles pouvaient constituer, aux yeux des prédateurs, un indicateur de succès des entreprises concernées.¹⁹ Une autre conséquence d'une pareille inhibition est le faible taux de restructuration et le manque de réaffectation efficace des facteurs parmi les entreprises tunisiennes, compromettant donc le développement de grands groupes et de "leaders nationaux".²⁰

La seule coopération envisagée était celle entretenue avec des partenaires étrangers qui offrait l'occasion de se prémunir contre les risques de prédation.²¹ Dans cette optique, le secteur offshore était préféré parce qu'il offrait plus de transparence et des règles de jeu équitables, le rôle/discrétion de l'administration était plus limité et la présence d'entreprises étrangères forçait la famille Ben Ali à modérer ses pratiques abusives. Hibou (2011) présente l'explication suivante: "Une fois [les entreprises étrangères] entrées en Tunisie, elles sont protégées contre les activités prédatrices des

intermédiaires cupides". Toutefois, dans plusieurs secteurs la viabilité de cette stratégie était contrée par des restrictions draconiennes aux IDE. Pire encore, c'est justement dans les secteurs protégés que les entreprises Ben Ali pesaient le plus.

En résumé, bien au-delà des pertes associées à la corruption et à l'extraction des rentes, le copinage, la concurrence déloyale et la possibilité de prédation ont impacté négativement la performance du secteur privé tunisien et ont ainsi freiné la croissance et la création d'emplois. Globalement, la conséquence de la concurrence déloyale alimentée par les distorsions administratives et la prédation est que les entreprises restent en deçà de leur potentiel, n'atteignent jamais leurs limites de production et croissent rarement de manière verticale sur la chaîne de valeur. Ainsi, il y a un coût économique significatif caché qui est inhérent à un secteur privé qui adopte une stratégie pour éviter ou limiter le risque de prédation et d'exposition aux acolytes. Bien qu'il n'existe pas de moyens pour quantifier facilement de tels coûts économiques, la perception des opportunités perdues par les entrepreneurs est très élevée.²² Une chose est claire, ce système était à la fois extrêmement inefficace et tout à fait inéquitable ; seule une petite minorité d'entrepreneurs pouvait aspirer de manière crédible au succès.

3.4 / L'impact du copinage et de la prédation sur l'économie tunisienne

La présence d'un copinage répandu et le risque de prédation aident à expliquer la paralysie du secteur privé tunisien. La faible dynamique du secteur privé tunisien décrite dans le Chapitre Un est le résultat de plusieurs problèmes. Comme discuté ci-dessous, le diagnostic présenté dans le Premier Chapitre est en cohérence avec les déclarations des entrepreneurs qui ont pris part à notre enquête qualitative et avec les données quantitatives disponibles sur l'impact du copinage présentées dans ce Chapitre.

- Les données présentées dans le Premier Chapitre ont mis en exergue le fait que le secteur privé en Tunisie penche vers les activités de petite taille et que les grandes entreprises soient rares aussi bien en termes relatifs qu'absolus. L'absence d'entreprises relativement grandes est aussi apparente quand on se penche sur la distribution des exportations. En fait, les exportations tunisiennes sont bien moins concentrées que les autres pays. Le fait que le secteur privé tunisien soit spécialisé dans les activités de petite taille et caractérisé par un dynamisme limité est conséquent avec la stratégie adoptée par les entreprises pour tenter de passer inaperçues.
- Nous avons pu constater aussi que la croissance des entreprises tunisiennes est très faiblement reliée à la productivité. En fait, la relation entre création d'emploi, productivité et rentabilité est très faible. Nous avons relevé que quelques petites entreprises ne grandissent jamais, que les petites entreprises sont plus susceptibles de disparaître et que la majeure partie des grandes sociétés ont été grandes depuis un certain temps. Effectivement, la création d'emplois est freinée non seulement par l'accès limité au marché mais aussi par le manque de mobilité (vers le haut); très peu d'entreprises croissent à court et moyen termes ce qui ne cadre pas tout à fait avec la dynamique de croissance ou de disparition souvent remarquée dans les pays développés dans lesquels les nouveaux arrivants ont tendance soit à survivre et croître ou à quitter le marché. D'un point de vue dynamique, la performance du secteur privé nous a semblé faible et le processus de destruction créatrice qui alimente la croissance de la productivité est fortement affaibli en Tunisie. Tout ce qui précède est en cohérence avec les impacts du copinage sur la dynamique des entreprises, tels que soulignés dans le présent chapitre.
- Nous avons constaté également que l'économie tunisienne ne réaffecte pas rapidement les ressources vers les utilisations les plus productives et les plus rentables, chose qui cadre,

encore une fois, très bien avec le fait que le processus de destruction créatrice qui devrait alimenter la croissance de la productivité et inciter à la réaffectation soit fortement affaibli. De plus, la concurrence déloyale abordée dans ce chapitre a sans doute contribué à une telle situation.

- Dans ce chapitre, nous avons aussi discuté la performance, relativement supérieure, du secteur offshore ce qui est une fois de plus en cohérence avec les éléments présentés selon lesquels les membres du clan Ben Ali se focalisaient essentiellement sur les entreprises locales. Le Code d'Incitation aux Investissements définit les secteurs ouverts aux investisseurs (en distinguant entre investisseurs tunisiens et étrangers) et accorde des avantages fiscaux et une procédure réglementaire simplifiée au profit des entreprises qui exportent au moins 70 pourcent de leur produit (entreprises offshore). Cette dualité servait en réalité de vitrine pour l'emprise réglementaire exercée par le clan au pouvoir. Dans ce chapitre, nous avons trouvé suffisamment d'éléments qui prouvent que ces restrictions sont, en pratique, utilisées pour extraire des rentes à travers un accès privilégié aux marchés locaux aux dépens de tout un pays.²³ C'est ce qui explique finalement que le marché intérieur abonde en exigences réglementaires et que son accès soit sévèrement restreint ; de tels obstacles constituent des opportunités pour soutirer des avantages indus et extraire des rentes.

3.5 / Conclusions

Ce chapitre a établi que les interventions de l'Etat et les obstacles à la concurrence ont provoqué de graves distorsions dans les choix des investisseurs privés et ont créé d'énormes opportunités d'extraction de rente pour les membres du clan au pouvoir endommageant gravement la performance du secteur privé tunisien. Les distorsions ont un impact profond sur le comportement des entreprises dont la croissance est bridée et le processus de transformation structurelle endigué. Plusieurs outils ont été mis en œuvre pour obtenir des avantages indus et extraire des rentes, tels que l'application discrétionnaire de la réglementation (notamment les obstacles à l'accès au marché, l'administration fiscale et les marchés publics) et l'abus des biens publics et des entreprises publiques (y compris les banques publiques). Toutes ces pratiques sont à même de miner la concurrence en favorisant les entreprises mieux introduites et celles qui s'adonnent à la corruption.

Nos résultats montrent, tout particulièrement, que les exigences réglementaires d'autorisation préalable et les restrictions imposées aux investissements étrangers ont été détournées pour être utilisées en tant qu'outils d'extraction de rentes. L'empire commercial et financier confisqué à la famille Ben Ali était extrêmement lucratif et très significatif d'un point de vue macroéconomique—un petit groupe de 220 entreprises dont la propriété est reliée au clan Ben Ali et qui représente moins de 1 pourcent des emplois du pays s'accapare plus de 1/5 des bénéfices nets du secteur privé tunisien. Cette rentabilité extraordinaire des entreprises confisquées est, en grande partie, due à l'emprise réglementaire. Les sociétés de la famille Ben Ali sont plus susceptibles d'opérer dans des secteurs lucratifs (tels que le transport maritime et aérien, les télécommunications, le commerce et la distribution, l'immobilier, les hôtels et la restauration et les services financiers) là où la concurrence est restreinte par le truchement de l'exigence d'autorisation gouvernementale préalable et/ou les investisseurs étrangers n'ont pas la permission de détenir une majorité des actions. Les différences au niveau des performances entre les entreprises confisquées et les autres entreprises sont beaucoup plus grandes dans ces secteurs fortement réglementés.

Nous montrons comment l'architecture réglementaire existante est encore plus pernicieusement, elle-même un produit du copinage, qui a donné lieu à la prolifération des réglementations et des restrictions.

La probabilité de l'imposition de nouvelles exigences d'autorisations et des restrictions aux IDE était bien plus grande lorsque les entreprises Ben Ali opéraient dans un secteur donné ce qui laisse croire que la politique tunisienne d'investissement ne servait pas à réaliser les objectifs soi-disant de création d'emplois et de stimulation des investissements.²⁴ La réglementation servait, plutôt, les intérêts personnels de ceux qui étaient au pouvoir, aux dépens du principe d'offrir des chances égales à une vaste majorité des entrepreneurs tunisiens qui n'avaient pas des connexions politiques.²⁵

Ceci dit, le problème du capitalisme de copinage ne se limite pas seulement à Ben Ali et son clan. Bien au contraire, ce problème demeure l'un des défis fondamentaux auxquels la Tunisie d'aujourd'hui fait face. A cause des données limitées dont nous disposons, l'analyse présentée dans ce chapitre a mis l'accent sur les entreprises confisquées au président Ben Ali et aux membres de sa famille. Le copinage est un phénomène répandu en Tunisie, bien avant l'arrivée de Ben Ali au pouvoir, qui s'infiltré à travers le secteur privé et il est incontestable qu'une vaste part de ce secteur a bénéficié, à différents degrés, du système. En fait, le clan Ben Ali ne possédait qu'une fraction des entreprises actives sur les marchés protégés par les obstacles à l'accès ; les autres entreprises qui opèrent dans le cadre de ces mêmes réglementations profitaient donc des mêmes privilèges. Il serait donc erroné de supposer qu'après le départ de Ben Ali et de sa famille, le copinage et la recherche de rentes ont disparu de Tunisie. En réalité, le système réglementaire qui permettait à la famille d'avoir une mainmise sur une aussi grande part de la richesse du pays reste, en grande partie, en place et se prête toujours aux abus.²⁶

Ces réglementations continuent à offrir l'occasion à un petit nombre de privilégiés de s'accaparer la richesse du pays aux dépens de la majorité, entravant ainsi les investissements et empêchant la création d'emplois bien rémunérés que tous les tunisiens méritent d'avoir. Alors que les obstacles et les autorisations réglementaires sont souvent présentés comme étant un moyen de protéger les consommateurs tunisiens, ils sont en réalité un outil pour servir les intérêts d'une élite aux dépens de la vaste majorité des tunisiens.²⁷ Les conséquences de l'utilisation de la réglementation pour extraire des rentes (c.-à-d. s'approprier des richesses) sont encore plus destructives que le simple coût de la petite corruption : les consommateurs s'acquittent des prix monopolistiques (c.-à-d. des prix plus élevés) ; les entreprises ne sont pas encouragées à améliorer la qualité du produit et les gains en productivité et en innovation, qui devraient provenir des nouvelles entreprises, sont inhibés. En d'autres termes, la compétitivité de l'économie est minée et les investissements et la création d'emplois sont entravés. En pratique, la plupart des sociétés tunisiennes et des entreprises non introduites continuent à souffrir parce qu'elles font face à des obstacles pour accéder au marché et leurs efforts sont anéantis sous l'effet des avantages indus dont bénéficient les entreprises privilégiées. En outre, de telles réglementations perpétuent l'exclusion sociale puisque les opportunités économiques sont très limitées pour le tunisien normal. Le peu de tunisiens qui ont des connexions avec les gens au pouvoir et dans l'administration s'accaparent ces avantages alors que les autres sont exclus du système économique. C'est ainsi qu'une injustice sociale profonde s'est installée qui semble avoir nourri la frustration de la plupart des tunisiens qui ont senti et continuent à sentir qu'ils n'ont aucune chance de saisir une quelconque opportunité économique.

Au-delà des obstacles à la contestabilité du marché, certains domaines de réglementation particuliers semblent être plus exposés notamment les administrations fiscale et douanière. Les constats présentés dans ce chapitre soulignent les avantages d'une réglementation légère et l'importance d'avoir des administrations douanière et fiscale dotées d'une capacité de supervision et de mécanismes forts de contrôle interne limitant les risques de comportements opportunistes. Ils trouvent également écho chez les partisans des tarifs douaniers uniformes et d'un système fiscal simplifié parce que les systèmes complexes semblent favoriser la corruption et le favoritisme des entreprises introduites politiquement. De manière plus générale, en plus de revoir les restrictions aux investissements et à

l'accès au marché, il est primordial d'entreprendre des réformes visant à réduire le cadre de la capture réglementaire dans les domaines suivants : la politique commerciale, les aides aux investissements et les incitations fiscales, la fiscalité et la douane, les entreprises publiques et les marchés publics.²⁸ La plupart des réformes nécessaires sont politiquement sensibles et peuvent donc être soit motivées ou manipulées politiquement.²⁹

Les réformes doivent être entreprises rapidement parce que l'infrastructure héritée de l'ère Ben Ali est en train de perpétuer l'exclusion sociale et appelle à la corruption. Au vu de l'héritage des relations corrompues entre l'Etat et le monde des affaires, il serait vital de retirer rapidement les obstacles qui entravent l'accès au marché et de réduire la marge de discrétion réglementaire. Uniformiser les règles du jeu et rehausser la transparence sont essentiels pour ne pas prendre le risque de voir les entrepreneurs tunisiens succomber au même type de prédation massive qui a fragilisé leur capacité à catalyser la croissance et à créer des emplois tout au long des années précédentes. Ces réformes nécessitent une détermination politique puisqu'elles pourraient faire face à une résistance organisée de la part des groupes d'intérêt. Il serait alors impossible de trouver une approche consensuelle à cause de la résistance féroce attendue de la part de ceux qui vont perdre les rentes et les privilèges. Néanmoins, si les réformes ne sont pas entamées, le risque de souffrir des anciennes tactiques de prédation sera de plus en plus grand. Le facteur temps joue en faveur des groupes d'intérêts qui pourront saisir les opportunités encore une fois afin d'extraire des rentes et occuper une position encore plus forte pour empêcher tout changement et perpétuer l'exclusion sociale.

Les chapitres suivants examinent les contraintes possibles qui empêchent le bon fonctionnement de l'économie et bloquent le libre passage des facteurs économiques (main-d'œuvre, capital, terre, entrepreneuriat) vers les activités les plus productives. A travers les chapitres, il sera procédé à l'examen de certaines défaillances du marché et des distorsions sur le marché des facteurs de production qui sont induites par l'intervention politique et notamment au niveau du régime fiscal et réglementaire de l'investissement, dans le marché du travail et dans le secteur financier. Il sera démontré que les politiques économiques tunisiennes n'ont pas atteint les résultats escomptés (attirer des investissements, renforcer la création d'emplois de qualité et réduire les disparités régionales) mais ont plutôt contribué à la création d'un environnement politique favorable à l'installation d'obstacles au commerce et aux distorsions. Les politiques économiques ont faussé la répartition des ressources et ont étouffé le processus de destruction créatrice de façon à mobiliser les ressources vers les activités à productivité faible freinant ainsi la croissance, et partant de là, la création d'emplois.

Notes

¹ Le copinage n'est pas un phénomène nouveau en Tunisie, mais les abus associés aux amis du régime ont augmenté pendant la décennie écoulée. Ce phénomène a existé sous le régime du président Bourguiba mais se limitait généralement à un accès privilégié aux ressources et aux marchés publics. Toutefois, ces comportements de recherche de rente se sont développés avec le temps et ont préparé la voie à la prédation de l'économie par le président Ben Ali et sa famille élargie. Les répondants dans le cadre d'une enquête qualitative sur le copinage conduite par la Banque Mondiale en 2012 s'accordent à dire que la concurrence déloyale, le copinage et la prédation ont augmenté de manière significative pendant les dernières années du régime Ben Ali (Chekir and Menard, 2013). Au début, le clan Ben Ali se faisait plutôt discret avec un comportement de prédation qui monte sans prendre des proportions démesurées. Mais avec le renforcement politique du président Ben Ali au début des années 2000, le copinage et la prédation ont pris des proportions différentes. Le pouvoir du cabinet présidentiel a pris encore du poids après les élections de 2004 et a donné lieu à des stratégies de prédation encore plus répandues avec, parmi les acolytes, une course pour le contrôle des principaux biens publics. Cela a causé la montée de la prédation et des ingérences politiques avec, en parallèle, une détérioration des règles institutionnelles (que plusieurs répondants identifient en tant que 'laissez-faire institutionnel'). Presque toutes les personnes interviewées ont mis l'accent sur ce glissement qui a eu un impact particulièrement important et négatif sur les entreprises nationales.

² Parmi les biens saisis on compte 400 entreprises (dont certaines à l'étranger), 550 propriétés, 48 bateaux et yachts, 40 portefeuilles d'actions et 367 comptes bancaires.

³ Nous examinons ces questions en utilisant trois principales lignes d'analyse: (a) Une enquête qualitative/ interviews avec les premiers responsables d'entreprises pour comprendre l'impact du copinage et de la prédation de Ben Ali sur le comportement des entreprises; (b) Une analyse quantitative des caractéristiques de 220 entreprises dont la propriété revient à 114 membres de la famille Ben Ali et leurs amis proches ayant été confisquées après la révolution de 2011, et ce par rapport à d'autres entreprises en Tunisie; (c) Une analyse quantitative des statistiques commerciaux miroirs pour les problèmes en rapport avec la performance douanière. (Voir les détails en annexe 3.1).

⁴ 'The Economist' a construit un indicateur pour mesurer l'étendue du capitalisme clanique à travers les pays et le temps: <http://www.economist.com/news/leaders/21598996-political-connections-have-made-many-people-hugely-rich-recent-years-crony-capitalism-may>

⁵ Notre mesure des résultats est le résultat d'exploitation déclaré aux autorités fiscales qui est probablement sous-déclaré et qui ne reflète pas de manière exacte les bénéfices réels puisque les entreprises sont autorisées à réinvestir des montants puisés dans leurs obligations fiscales. Toutes ces entreprises n'appartenaient pas totalement à la famille Ben Ali (et donc une partie de ces bénéfices revenait à des personnes autres que les membres de la famille), ces membres représentent peut-être le seuil minimum des bénéfices totaux dégagés par les entreprises bien introduites au niveau politique parce que plusieurs entreprises ne déclarent pas des résultats positifs, ni l'emploi et ni les bénéfices. Par ailleurs, nous ne comptabilisons pas les entreprises ayant bénéficié des relations établies autres que les relations familiales.

⁶ Il faudrait noter que cela est dû en partie aux nombreuses entreprises qui déclarent des pertes. Bien qu'elles soient bien plus rentables en moyenne, un nombre important des entreprises Ben Ali déclarent des pertes. En fait, les entreprises Ben Ali, bien qu'elles génèrent en moyenne de plus grands bénéfices, sont plus susceptibles de déclarer des pertes que les autres entreprises non pistonnées dans les sphères politiques. Et il faut aussi dire que les données ont fait ressortir un fait saillant: le taux de non-déclaration parmi les entreprises confisquées est très élevé. En 2010, qui est l'année la plus proche pour laquelle nous disposons de données, seules 122 entreprises ont déclaré employer des travailleurs payés, alors que seuls 91 entreprises ont déclaré des résultats positifs et des bénéfices. Une large panoplie d'explications possibles peut justifier l'hétérogénéité du rendement des entreprises Ben Ali dont certaines seront examinées un peu plus loin dans ce rapport. Mais une des explications les plus plausibles pour leur plus grande tendance à subir des pertes est le fait qu'une telle situation pourrait minimiser leurs obligations fiscales et leur donnerait droit à différents types d'appuis gouvernementaux.

⁷ Quand on se focalise sur la part de production, emplois et bénéfices que représentent les entreprises confisquées, il s'avère que les simples chiffres n'indiquent pas nécessairement l'importance économique des entreprises; bien qu'on ne compte que 3 entreprises dans le secteur des postes et télécommunications, elles représentent à elles seules 43 pourcent de la production et 44 pourcent des bénéfices dans ce secteur. Les entreprises confisquées sont également importantes en termes de production dans le secteur du commerce et du transport. En fait, les catégorisations globales embrouillent une importante variabilité à travers les secteurs puisque les entreprises confisquées sont souvent les principaux acteurs du marché qui représentent une part significative de la production, des emplois et des bénéfices dans leur activité ou marché spécifique (par exemple, les secteurs de transport aérien et des télécommunications étaient totalement dominés par les entreprises confisquées). Les tableaux en annexe 3.2 donnent un aperçu sur les activités déployées par les entreprises confisquées en termes de production, emplois et bénéfices à travers les secteurs à 2 chiffres et à 5 chiffres.

⁸ Si nous portons notre regard sur les entreprises dont les activités sont couvertes par le Code d'Incitation aux Investissements, nous remarquons qu'en 2010, presque 2/3 (64 pourcent) de toutes les entreprises confisquées sont dans des secteurs qui exigent des autorisations pour entrer en exploitation. De même, 2/3 (64 pourcent) des entreprises confisquées sont actives dans des secteurs qui interdisent la présence d'entreprises étrangères. Ces parts sont beaucoup plus élevées que celles des entreprises non-introduites qui sont de l'ordre respectivement de 45 pourcent et 36 pourcent.

⁹ La liste des mécanismes que nous analysons n'est évidemment pas exhaustive. Par exemple, l'enquête qualitative (et certains articles de presse) a fait ressortir la collusion avec les entreprises publiques et le vol et extorsion purs et simples comme mécanismes de prédation et d'extraction de rentes. Un autre exemple serait de bénéficier d'informations privilégiées et de traitements de faveur dans les marchés publics. Mais de telles pratiques sont en dehors de la portée de notre analyse quantitative.

¹⁰ Pour essayer d'éclairer cette question, nous tenons une base de données sur tous les changements apportés entre 1994 et 2010 au codeCode d'Incitation aux Investissements et

voyons si les révisions du code sont plus probables lorsque les entreprises Ben Ali entreprennent une activité donnée. Entre 1994 et 2010, il y a eu un total de 22 décrets signés par Ben Ali pour exiger une autorisation dans 45 différents secteurs et de nouvelles restrictions aux IDE dans 28 secteurs.

¹¹ Alors même que la valeur statistique n'est pas très importante à cause du nombre relativement limité d'observations en ce qui concerne les entreprises introduites et les changements réglementaires, nous relevons quelques cas de simultanéités frappantes entre des changements de réglementation et le déploiement d'activités par les membres du clan. A titre d'exemple, le décret 96-1234 adopté en 1996 a amendé le Code d'Incitation aux Investissements en exigeant une autorisation pour les entreprises qui veulent s'engager dans la manutention et le transfert des marchandises dans les ports, et le remorquage et sauvetage des navires. Le décret a également introduit des restrictions aux IDE pour les entreprises actives dans le transport des viandes rouges. Cette même année, Mohamed Afif Chiboub, oncle de Mohamed Slim Chiboub, gendre de Ben Ali, a constitué "La Méditerranéenne pour le Commerce, le Transport et la Consignation" une société de navigation et de logistique spécialisée dans le transport des produits frigorifiés. Le cas de "Carthage Cement" par Belhassen Trabelsi, frère de la deuxième femme du Président a talonné le décret n° 2007-2311 qui stipule que les sociétés de production de ciment doivent obtenir une autorisation gouvernementale pour entrer en activité.

¹² Chaque année, 1,6 pourcent de tous les secteurs dans lesquels les entreprises Ben Ali sont actives sont soumis à de nouvelles exigences d'autorisation alors que seuls 0,8 pourcent des secteurs dans lesquels les entreprises Ben Ali ne sont pas présentes sont soumis à de nouvelles exigences d'autorisation. Pour les restrictions aux IDE, la différence est encore plus sensible avec deux pourcent des secteurs dans lesquels les entreprises Ben Ali sont actives sont soumis annuellement à de nouvelles restrictions par rapport à 0,4 pourcent des secteurs ne comptant pas d'entreprises Ben Ali.

¹³ Souvent, lorsqu'une ligne tarifaire particulière semble "surévaluée" on peut toujours détecter des lignes tarifaires "sous-évaluées" dans le même titre ou sous-titre (ce qui expliquerait le fait que la classification inexacte puisse constituer l'un des outils les plus importants pour l'évasion douanière); mais en utilisant les données globales, il serait impossible de détecter de telles anomalies. En fait, au niveau global, la différence entre les valeurs déclarées (par les exportateurs) et les statistiques miroirs des importations (déclarées par la douane tunisienne) semble être relativement petite le long de la décennie écoulée parce que les "moins" sont souvent compensés par des "plus" dans le même chapitre. La présence sélective des écarts de classification erronée corrobore l'hypothèse d'une évasion tarifaire substantielle. Le fait que la classification inexacte se limitait à quelques lignes uniquement ne cadre nullement avec l'explication avancée pour justifier les anomalies dans les statistiques miroirs comme quoi elles sont dues à un simple effet statistique ou aux compétences limitées dans l'administration douanière. S'il existait un problème systémique de compétences statistiques ou professionnelles au sein de la douane, on aurait rencontré beaucoup plus d'anomalies à travers tous les lignes tarifaires. De telles pratiques de classification erronée sont plutôt des manipulations sophistiquées qui sont d'autant plus prouvées qu'elles ne puissent être détectées à travers les données globales. Néanmoins, lorsque le même écart entre les chiffres déclarés et les statistiques miroirs est comptabilisé au niveau le plus décomposé (HS 6) et ajouté en valeurs absolues, l'écart s'avère beaucoup plus grand.

¹⁴ Dans cette même optique, nous avons également trouvé que l'écart type des déficits commerciaux s'est accru de manière constante depuis 2000 (avec un pic en 2008) et a été plus élevé en 2011 que dans les trois années précédentes (comptabilité pour tout le barème tarifaire de plus de 4,800 lignes à 6 chiffres). Ainsi, le niveau d'évasion tarifaire semble avoir augmenté pendant la décennie écoulée et reste encore très élevé en 2011.

¹⁵ Il faut noter qu'il s'agit probablement d'une sous-estimation de l'ampleur de l'évasion tarifaire puisque nos estimations n'ont concerné que les produits pour lesquels nous disposons d'informations tarifaires.

¹⁶ Sekkat (2009) a démontré qu'en Egypte l'importance d'une entreprise publique dans un secteur donné était négativement en relation avec le facteur total de productivité et a affirmé que cela reflétait les rentes des entreprises publiques indépendamment de leurs résultats de productivité.

¹⁷ Les exemples cités pendant les entretiens incluent le co-financement d'un jet privé; des subventions au profit de clubs sportifs d'une ville dans laquelle un des acolytes se présentait aux élections pour le poste de maire et la fourniture d'innombrables services et produits gratuits.

¹⁸ Klai et Omri (2011) remarquent que même pour les entreprises cotées à la bourse de Tunis entre 1997-2007, les problèmes de gouvernance en Tunisie ont affecté la qualité de présentation des résultats financiers par les entreprises.

¹⁹ Plusieurs interlocuteurs ont déclaré qu'ils avaient eu des opportunités de fusion extrêmement intéressantes mais ont préféré décliner l'offre parce qu'ils hésitaient à développer une action collective et/ou parce que cela pouvait les rendre visibles aux prédateurs. D'autres ont dit qu'entrer en bourse aurait pu leur permettre de développer sensiblement leurs activités et qu'ils auraient été en mesure, grâce à leur réputation, d'entreprendre un tel processus mais ils ont préféré ne pas recourir à de tels outils de financement à cause de la divulgation et de la communication qu'ils nécessitaient et les risques à prendre en s'exposant à la voracité des acolytes.

²⁰ En effet, les enregistrements des transactions financières en Tunisie sont limités: le nombre des fusions entre les industries ayant de grandes synergies est restreint et le nombre des processus de restructuration est aussi très petit.

²¹ Etant donné que les entreprises étrangères étaient à l'abri des pratiques de prédation, les indicateurs tels que Transparency International étaient relativement bons pour la Tunisie à cause du biais de l'échantillon en faveur des entreprises non tunisiennes.

²² Fait intéressant, lors des entretiens qualitatifs, un important groupe industriel avec un chiffre d'affaires d'environ 500 millions TND a estimé la perte subie à cause de l'arbitraire à 30 pourcent de son potentiel; un autre groupe immobilier important a estimé sa perte à près de 50 pourcent.

²³ De plus, on verra dans les chapitres suivants que le secteur onshore se focalise essentiellement sur des activités à productivité faible et à faible valeur ajoutée ce qui est, sans doute, le résultat de plusieurs autres distorsions entraînées par des facteurs politiques.

²⁴ Notez que le succès des entreprises Ben Ali pour la promotion de la croissance de l'emploi et de la production est un attribut positif. En fait, il est tout à fait possible que le président et ses alliés avaient acquis les entreprises les plus productives et rentables dans l'économie, et renforcé leur solide performance en adoptant des règlements sélectifs. Le point important est

que l'introduction sélective d'une nouvelle réglementation a renforcé leur position de monopole (au détriment des consommateurs et du reste du secteur privé).

²⁵ Les preuves obtenues sont en cohérence avec de nombreuses publications qui montrent que les pays qui réglementent lourdement l'entrée des entreprises sur le marché ont tendance à réaliser une croissance plus lente et enregistrent des niveaux de corruption plus élevés (voir Djankov et al, 2002). Les résultats obtenus démontrent qu'en plus de perturber la croissance des entreprises et de créer des opportunités de subornation, de telles réglementations lourdes sont également susceptibles d'être systématiquement violées par l'Etat lorsque les institutions sont faibles (Rijkers et al, 2014).

²⁶ Comme déjà discuté dans le deuxième chapitre, les autorisations d'accès au marché et les restrictions imposées aux investisseurs locaux et étrangers caractérisent encore l'environnement des affaires en Tunisie. Actuellement, ces obstacles existent à travers plusieurs textes de loi notamment dans le Code d'Incitation aux Investissements, le Code du Commerce, plusieurs législations sectorielles qui régissent le secteur tertiaire, (notamment les télécommunications, la santé, l'éducation et les services professionnels) et également dans la Loi sur la Concurrence.

²⁷ A titre d'exemple, les prix à la consommation des services

de télécommunications, secteur qui fut dominé par le clan Ben Ali, restent très élevés par rapport aux pays voisins. Comme le montre le Chapitre Deux, le prix des appels internationaux entrants est environ 20 fois plus élevé que le prix pratiqué sur le marché libre et les appels internationaux sortants à partir de la Tunisie coûtent presque 10 fois le prix du marché libre. De tels prix élevés bénéficient aux sociétés de télécommunication aux dépens des consommateurs et des entreprises.

²⁸ Par exemple, un niveau inférieur d'incitations fiscales pourrait être maintenu pour les activités à forte valeur ajoutée, mais s'appliquer à toutes les entreprises offshore et onshore et être automatiquement approuvé afin d'éliminer toute possibilité de contourner la réglementation est possible (voir Chapitre Quatre).

²⁹ Une première tentative pour éliminer les problèmes de prédation qui ont caractérisé l'ère Ben Ali a été de changer les responsables dans l'administration, comme par exemple l'administration douanière. Mais changer des personnes sans accompagner ce mouvement de réformes complémentaires risque de ne pas donner les résultats escomptés parce que les problèmes de corruption sont systémiques. L'expérience internationale montre que le changement des incitations et du comportement au sein des agences gouvernementales qui entament une réforme donne de meilleurs résultats. (Voir Rajaram, Raballand, et Palale, 2010).

Références

Ayadi, L., N. Benjamin, S. Bensassi, and G. Raballand. 2013. "Estimating Informal Trade across Tunisia's Land Borders." World Bank Policy Research Working Paper 6731. World Bank, Washington, DC, December 2013.

Chekir, Hamouda, and Claude Menard. 2012. "Barriers to Private Firms Dynamism in Tunisia: A Qualitative Approach." Internal Mimeo, World Bank, Washington, DC, October 2012.

Djankov, Simeon, Rafael La Porta, Florencio Lopez-De-Silanes, and Andrei Shleifer. 2002. "The Regulation of Entry." *The Quarterly Journal of Economics* CXVII (1) (February 2002).

Hibou Béatrice. 2006. "Surveiller et Réformer. Economie Politique de la Servitude Volontaire en Tunisie." *Paris: La Découverte*.

Hibou Béatrice. 2007. "Domination and Control in Tunisia: Economic Levers for the Exercise of Authoritarian Power." *Review of African Political Economy* 108: 185-206.

Hibou Béatrice. 2011. *The Force of Obedience*. Cambridge, UK: Polity.

Global Financial Integrity (GFI). 2011. "Illicit Financial Flows from Developing Countries: 2000-2009." Washington, DC: GFI. Available online at: http://www.gfintegrity.org/wp-content/uploads/2011/12/GFI_2010_IFF_Update_Report-Web.pdf

Klai, Nesrine, and Abdelwahed Omri. 2011. "Corporate Governance and Financial Reporting Quality: The Case of Tunisian Firms." *International Business Research* 4 (1):158-166.

Malik, Adeel, and Bassem Awadallah. 2012. "The Economics of the Arab Spring." *World Development* 45: 296-313.

Meddeb, Hamza. 2012. "Courir ou Mourir: Course à El Khozba et Domination au Quotidien dans la Tunisie de Ben Ali." Ph.D. dissertation, Institut d'Études Politiques, Paris.

OECD. 2012. "Competitive Neutrality: Maintaining a Level Playing Field between Public and Private Business." OECD, Paris.

Rajaram, Anand, Gael Raballand, and Patricia Palale. 2010. Public Sector Reform-Changing Behavior with Cars and Computers? <http://blogs.worldbank.org/african/public-sector-reform-changing-behavior-with-cars-and-computers>

Rijkers, Bob, Caroline Freund, and Antonio Nucifora. 2014. "All in the Family: State Capture in Tunisia." Policy Research Working Paper 6810, World Bank, Washington, DC.

Rijkers, Bob, Gael Raballand, and Leila Baghdadi. 2014. "Political Connections and Tariff Evasion: Evidence from Tunisia." Internal Mimeo, World Bank, Washington, DC.

Sekkat, Khalid. 2009. "Does Competition Improve Productivity in Developing Countries?" *Journal of Economic Policy Reform* 12 (2): 145-62.

World Bank (2009a). *From Privilege to Competition: Unlocking Private-Led Growth in the Middle East and North Africa*. MENA Flagship Development Report. Washington, DC: World Bank. <http://documents.worldbank.org/curated/en/2009/01/11409150/privilege-competition-unlocking-private-led-growth-middle-east-north-africa>.